





Philippe OLIVIER, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour ATMO France

## Rendre conforme son installation biomasse à la nouvelle règlementation

Cette formation étant organisée en partenariat avec le CIBE, les adhérents du CIBE bénéficient également du tarif préférentiel de la FNCCR.

Suppression de la rubrique 2910-C, abandon du double classement 2910/3110, changement des valeurs limites d'émission (VLE), des NOx...la transposition de la directive européenne MCP revoit en profondeur la règlementation ICPE qui, nouveauté importante, s'appliquera dorénavant aux chaufferies de 1 à 2 MW (contre 2 MW auparavant). Par ailleurs, la date d'application pour respecter ces nouvelles procédures sera fixée au 20/12/2018 et les installations de 1 à 2 MW existantes auront un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature pour se déclarer et bénéficier du droit d'antériorité.

Nous invitons les participants à venir avec leurs cas pratiques en nous faisant part en amont de la formation.

9h-9h30	Café d'accueil			
9h30-9h45	Tour de table des participants & Introduction			
Déclaration et enregistrement				
9h45 - 10h30	Rappel succinct de la règlementation antérieure Guillaume PERRIN, FNCCR Jean-Marc BERTRAND, CIBE	10h30-11h30	Nouvelle nomenclature des installations Jean-Marc BERTRAND, CIBE	
11h30-11h45	Pause			
Particules et émissions				
11h45-12h30	Elements sur la pollution de l'air Philippe OLIVIER, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour ATMO France			
12h30-13h30	Déjeuner			
Surveillance et contrôle				
13h30-14h30	Réglementation sur les VLE Jean-Marc BERTRAND, CIBE	14h45-15h30	Eléments techniques : ce qui existe sur le marché Jean-Marc BERTRAND, CIBE	
14h30-14h45	Pause	15h30-16h15	Programme de surveillance et de contrôle, aspects réglementaires	

LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

## Rendre conforme son installation biomasse à la directive MCP et comprendre l'autorisation environnementale unique

PARTICIPANT				
NOM	PRÉNOM			
COLLECTIVITÉ	FONCTION			
COLLECTIVITE	FONCTION			
ADRESSE				
CODE POSTAL	VILLE			
CODE POSTAL	VILLE			
TÉLÉPHONE	FAX			
EMAIL				
EWAIL	<u> </u>			
NUMÉRO DE SIRET	CODE APE			
ORGANISME PAYEUR (TRÉSORERIE, PAIERIE)				
ONGANISME PATEUN (TRESORENIE, PAIENIE)				
ADRESSE				
CONDITIONS D'INSCRIPTION 4 0C	TOBRE 2018			
RAIS D'INSCRIPTION	RÈGLEMENT			
Adhérent FNCCR/CIBE : 250 €/participant	Le paiement sera honoré à réception de la facture et dans un			
Non adhérent FNCCR/CIBE : 400 €/participant	délai de 30 jours.			
(non soumis à la TVA, incluant les déjeuners, hors frais de transport et d'hébergement)	DEMANDE D'ATTESTATION DE PRÉSENCE			
nais de transport et a nesergement,	Souhaite recevoir une attestation de présence établie par la			
MODIFICATION, ANNULATION DE L'INSCRIPTION	FNCCR: oui non			
Toute inscription non annulée 48 heures avant le				
début de la formation, sera considérée comme due.	Je déclare accepter les conditions d'inscription.			
En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre personne appartenant	Date :			
à la même collectivité ou au même établissement.				
	Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement :			

en partenariat avec le





tél: +33 (0)1 40 62 16 25 mail: r.durand@fnccr.asso.fr

